

Sujet élaboré par une cellule pédagogique nationale
CONCOURS EXTERNE D'ATTACHÉ TERRITORIAL

SESSION 2020

ÉPREUVE DE NOTE

Durée : 4 heures - Coefficient : 4

SPÉCIALITÉ : ANIMATION

INDICATIONS DE CORRECTION

Sujet :

Attaché territorial, vous êtes directeur de la Petite enfance et de l'Éducation de la commune d'Admiville (30 000 habitants et 950 agents).

La nouvelle municipalité est particulièrement engagée en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et souhaite que l'ensemble des services se mobilise à ce sujet.

Dans cette perspective, la Directrice générale des services vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des éléments du dossier, une note sur l'action des communes en faveur de l'égalité filles / garçons.

1) Présentation du sujet

L'égalité femmes-hommes est un enjeu de société majeur pour lequel les gouvernements successifs français se mobilisent, avec toujours de plus en plus d'ampleur : pour exemple, le gouvernement précédent a positionné l'éducation à l'égalité filles-garçons dans les programmes pédagogiques de l'Éducation nationale, le gouvernement actuel en a fait une grande cause du quinquennat.

L'intérêt du sujet proposé est de permettre aux candidats d'analyser le cadre d'actions d'une collectivité territoriale pour agir en faveur de l'égalité femmes/hommes, notamment dans le champ de l'éducation, tout en présentant des exemples concrets d'expériences déjà menées. Les documents sont nombreux et le thème d'actualité. Le travail réalisé par le candidat permettra d'évaluer la qualité de synthèse du candidat, sa capacité à se saisir d'un enjeu de société, dans son champ d'action principal - l'éducation. Le candidat devra se limiter aux informations transmises par les documents bien que ses connaissances personnelles peuvent être nombreuses au vu de l'actualité du sujet.

Enfin, le sujet permet au candidat de prendre du recul sur sa pratique professionnelle et celle de ses équipes en insérant les sciences humaines dans ses projections grâce aux apports de plusieurs documents théoriques.

2) Analyse des documents du dossier

Critères de sélection des documents

Les documents choisis sont de différentes natures : articles de presse grand public ou spécialisée, plan d'actions, instruments de pilotage d'une politique publique, études nationales, acteurs associatifs, acteurs de terrain, etc.

Ils ont des niveaux de difficultés différents : certains sont denses, d'autres valorisent des témoignages ou encore se présentent sous forme d'infographie.

3 angles d'approche ont été choisis :

- le cadre légal,
- des exemples concrets émanant de différentes collectivités,
- des regards d'experts et de scientifiques.

Ces documents offrent la possibilité au candidat de poser les enjeux du point de vue des parents, de l'agent, de l'encadrant, avec un fil conducteur : celui de la réalité des inégalités filles/garçons et de leur conséquences dans de nombreux domaines. Leur richesse permettra au candidat de comprendre les mécanismes sociaux, de dépasser les idées reçues, d'enrichir les pratiques professionnelles pour tous les âges du public et de traiter de la parentalité.

Il est apparu important que la variété des exemples choisis permette au candidat de prendre en compte la forme en plus de celle du fond dans sa note. Par ailleurs, les extraits de projet éducatif de territoire sont autant de leviers adoptés par des collectivités, et qui permettent de traiter de différentes questions et d'étayer son analyse.

Le champ d'actions des collectivités est repris à travers ce corpus : compétences obligatoires (aménagement des écoles notamment) et formation du personnel, leviers juridiques (PEDT, plan d'actions égalité homme/femme), prise en compte des parents.

Document 1 : "Chiffres clés - vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes" - secrétariat d'État chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations - édition 2019

Présenté sous forme d'infographie, ce document présente des chiffres clés sur l'(in)égalité femmes-hommes, très utile pour aller au-delà des préjugés et baser sa réflexion sur des faits. C'est un support qui est mis à jour chaque année, permet de suivre l'évolution de la situation et contribuer à mesurer les effets des politiques publiques mises en œuvre.

Il donne au candidat assez d'éléments factuels pour ne pas entrer dans un débat sur la pertinence ou non de travailler sur cette thématique et, au contraire, pour illustrer l'importance pour une collectivité territoriale d'être actrice de la promotion de l'égalité femmes-hommes. Il donne notamment plusieurs éléments concernant les ressources humaines du service public ou directement le champ de l'éducation.

L'éditorial de la Secrétaire d'État auprès du Premier Ministre en charge de l'égalité femmes-hommes permet aussi de comprendre la position de l'État sur cet enjeu.

Document 2 : "Égalité filles-garçons dès le plus jeune âge : un enjeu des politiques petite enfance" (extrait) – Bénédicte Fiquet - Centre Hubertine Auclert - 12 mai 2014 – 2 pages

La petite enfance est le socle de l'éducation. Il apparaissait donc essentiel de présenter des éléments spécifiques sur ce secteur, qui auront des conséquences sur le parcours de l'enfant et du futur adulte.

Le Centre Hubertine Auclert est un centre de ressources et de formation de la Région Ile-de-France dédié à la question de l'égalité femmes-hommes. Il est un acteur majeur pour toutes les collectivités volontaristes sur cet enjeu.

L'extrait présente l'expérience de la commune d'Aubervilliers, qui a mis en place un partenariat avec une association spécialisée pour former son personnel petite enfance. Il donnera au candidat des informations sur des constats de positionnement professionnels, des pistes méthodologiques pour construire une formation ainsi qu'une mise en perspective des apports de cette dernière, au-delà de l'égalité filles-garçons.

L'association « Adéquations » base ses interventions sur une éducation non-sexiste, ayant recours à l'éducation populaire, dans le cadre de la Convention relative aux droits de l'enfant (que peut citer le candidat dans son en-tête).

Document 3 : "De l'intérêt de la prise en compte du genre en éducation" - Annette Jarlégan - Recherches et éducations - janvier 2012

L'intérêt de cet article est d'ordre théorique. Il présente une réflexion autour des professionnels de l'éducation et la mixité. La commune est concernée dans la mesure où des structures d'accueil de la petite enfance sont gérées par les mairies (crèches), école maternelles (via les ATSEM) puis lors du temps périscolaire par la suite (équipe d'animation).

Cet article revient sur les rôles des éducateurs dans la reproduction des stéréotypes de genre et sur les risques d'une mixité non pensée qui génère des inégalités entre les filles et les garçons. Le terme « pédagogie de la mixité » est employé.

Il donne des pistes pour construire une formation spécifique des professionnels de l'éducation afin que l'égalité femmes-hommes soit prise en compte dans les pratiques professionnelles, et ce dès la petite enfance.

Une attention est portée également sur la nécessaire implication des parents dès la petite enfance.

Document 4 : « Guide à destination des animateurs/animateuses et éducateurs/éducatrices sportifs - Accompagnement à la vie relationnelle, affective et sexuelle - Éducation à la sexualité et prévention des violences sexuelles - Les clés pour mieux agir » (extrait) - *Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse, Ministère des Sports* - avril 2019 - 2 pages

Cet extrait est issu d'un guide à destination des animateurs/trices sportifs/ves peut aussi s'appliquer à des animateurs de temps périscolaires. La méthodologie d'intervention propose de réagir aux stéréotypes immédiatement puis au long terme. L'extrait donne une définition des stéréotypes et explique en quoi ils influencent à terme le comportement des personnes victimes de ces stéréotypes (impact psychologique). Un court rappel du cadre juridique peut permettre au candidat de repérer des fondamentaux à utiliser en en-tête de sa copie.

Document 5 : "SOS nos marmots souffrent d'une éducation genrée" - www.influencia.net - 6 mars 2020

Cet article grand public pose l'enjeu de l'égalité filles-garçons depuis la sphère familiale.

Il introduit les conséquences d'une éducation genrée, sur les choix d'orientation et de métiers par exemple, et donne la parole aux enfants sur leurs perceptions de la répartition des tâches ménagères plus tard entre femmes et hommes.

Il montre que des campagnes nationales peuvent retentir fortement. Les institutions peuvent s'emparer des outils pédagogiques produites par ces acteurs privés, testés par des enfants dans le milieu scolaire.

Document 6 : « Outils pour l'égalité entre les filles et les garçons à l'école. Les concepts en jeu » (extrait) - *Réseau Canopée* - consulté en juin 2020 - 4 pages

Ce document est produit par le réseau Canopé, éditeur de ressources pédagogiques qui dépend du ministère de l'Éducation Nationale. Il pose la définition du sexe et du genre. Dans le sens commun, le sexe relèverait du biologique, le genre de ce qui est socialement construit.

L'extrait évoque trois approches de l'égalité : égalité de droits, égalité des chances, égalité des capacités. Le document permet au candidat de rappeler les enjeux de ces différentes notions dans le cadre de la construction et de la mise en œuvre des politiques publiques. Une collectivité peut en effet mettre en œuvre des actions pour l'égalité femmes-hommes. Pour qu'elles soient réellement porteuses d'effets, il faut également faire évoluer structurellement l'organisation sociale. Cet argument peut être utilisé en conclusion.

Document 7 : « Le projet éducatif territorial 2018-2021 » (extraits) - *Ville de Metz* - juillet 2018 - 4 pages

L'extrait du projet éducatif territorial de la Ville de Metz met en avant l'appartenance de la Ville au réseau français des villes éducatrices. La Ville est vue comme un lieu permettant un apprentissage continu et se base sur une approche transversale de l'égalité, mobilisant tous les secteurs des politiques publiques. La mise en réseau des expériences à l'occasion des rencontres nationales est très enrichissante pour les collectivités. Le candidat pourra proposer d'adhérer éventuellement à ce genre de réseau.

Il pourra également rappeler que le projet éducatif de territoire est un outil mobilisable pour promouvoir l'égalité filles/garçons au sein de la politique éducative. Dans le cas de la Ville de Metz, l'objectif est de « favoriser l'égalité filles-garçons » par plusieurs actions.

Occasion de co-construire et de définir les objectifs et les moyens d'actions ; sensibilisation des enfants et de leur famille ; adaptation des activités en ce sens et formation des acteurs éducatifs.

Document 8 : "Agir pour l'égalité entre les filles et les garçons – Guide à destination des professionnel-le-s de l'animation » (extrait) - Les Francas - octobre 2017 – 2 pages

Dans ce guide, cette association d'éducation populaire balaie tous les angles d'action pour favoriser l'égalité filles-garçons dans le champ de l'animation..

L'extrait choisi traite des équipes d'animation : de leur composition à la répartition des rôles, en passant par la présentation d'actions concrètes à mener, il invite tout responsable d'équipes d'animations à travailler la dynamique de ses équipes dans une perspective égalitaire.

Document 9 : « Dans les cours de récréation, les filles sont invisibilisées » - Cécile Bouanchaud - *Le Monde* - 17 septembre 2018 - 2 pages

Cet article de presse du célèbre quotidien national donne la parole à une géographe du genre Édith Maruéjols qui accompagne les collectivités pour promouvoir l'égalité à travers la redéfinition des espaces publics. L'aménagement des écoles étant une compétence de la commune, cet article peut être aisément repris par le candidat pour étayer son propos : accompagnement par des professionnels, comportements filles/garçons observés par la docteure en géographie, etc.

Un simple aménagement, qui pourrait passer pour anecdotique (le terrain de foot dans la cour de récréation) entraîne une ségrégation entre les filles et les garçons. Les garçons étant au cœur de l'espace et profitant d'une certaine domination sur l'espace que s'octroient les filles.

Les acteurs publics s'emparent de la question de la mixité d'après la géographe. Dans ces espaces de jeux informels, créer plusieurs univers est important. « Prescrire un usage, c'est prescrire un public. »

Document 10 : « Agir dès la crèche contre les stéréotypes de genre » - Michèle Foin - *laGazette.fr* - 4 avril 2013 - 2 pages

Il est fait référence au rapport rendu par l'IGAS (inspection générale des affaires sociales) au sujet de l'égalité entre filles et garçons dans les modes d'accueil de la petite enfance, commandé par Najat Vallaud-Belkacem alors ministre des Droits des femmes. Le constat est déroutant puisqu'il ressort que la question des représentations du masculin et du féminin est absente des programmes des professionnels de la petite enfance.

Après observation des pratiques professionnelles, il ressort une différence de traitement et de comportement de la part des professionnels entre les filles, dont l'apparence est plus valorisée, et les garçons à qui est proposé plus d'activités collectives.

L'IGAS dresse une liste de préconisations autour notamment de la sensibilisation des professionnels et des adultes. Le document pointe également une particularité à prendre en compte dans la conduite du changement auprès de ce milieu très féminisé : la conviction qu'en tant que femmes, les agents seraient naturellement compétentes à s'occuper d'enfants.

Document 11 : « Plan d'actions égalité femmes-hommes 2017-2020. Courbevoie s'engage » (extraits) - *Ville de Courbevoie* - 9 décembre 2019 - 5 pages

Rapport établi suite à la loi de 2014 sur l'égalité réelle femmes/hommes et qui s'empare du volet qui prévoit d'évaluer les actions mises en place pour prévenir et lutter contre les stéréotypes sexistes.

Cet extrait distingue une série d'actions pour répondre à l'objectif de sensibiliser, informer et accompagner le public jeune et les familles.

Par exemple, l'action 25 porte sur co-construction d'un plan de formation des professionnels de la petite enfance, passant par un auto-diagnostic et une réflexion autour de sa structure.

Les autres actions présentées portent plutôt sur des événements qui permettent de mobiliser les jeunes de tout âge. Il s'agit bien de parcours de sensibilisation.

Document 12 : "Égalité filles-garçons : comment ces parents déconstruisent les stéréotypes" Emilie Tøn - L'Express.fr - 17 février 2018

Le dernier document place le candidat du point de vue du parent, le présentant comme un acteur éducatif à part entière dont les choix éducatif peuvent contribuer à faire évoluer les stéréotypes de sexe.

Des choix liés à la garde-robe jusqu'à ceux des jouets en passant par celui des activités faites avec chacun des parents ou en dehors du cadre familial, cet article de presse grand public montre comment au quotidien les parents peuvent aller à l'encontre des inégalités.

L'auteur souligne aussi comment la vie en collectivité des enfants - crèche ou école - les confronte aux stéréotypes de genres et comment les professionnels de l'éducation sont aussi des acteurs pour lutter contre ces stéréotypes.

3) Proposition de plan détaillé

Avertissement : *il s'agit d'une proposition de plan. D'autres plans sont possibles, au correcteur d'évaluer dans quelle mesure le plan proposé restitue les principaux axes de questionnement et les principaux éléments du dossier et les articule de manière cohérente.*

En-tête

Rappel du cadrage : la note doit adopter la forme suivante et reprendre les informations que le candidat trouve en première page du sujet dans la commande et la liste signalétique des documents au dossier.

Collectivité d'Admiville
Service Petite Enfance et Éducation

Le 22 juin 2021

NOTE

à l'attention de Madame la Directrice Générale des Services

Objet : L'action des communes en faveur de l'égalité filles/garçons dans le secteur de la petite enfance et de l'éducation

Références (mention obligatoire) :

Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen (document 4)
Loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes du 4 août 2014 (document 4 + 11)
Convention relative aux droits de l'enfant (document 2)
Rapport sur l'égalité entre les filles et les garçons dans les modes d'accueil de la petite enfance - IGAS (2013) (document 10)
Charte des villes éducatrices (document 7)
Charte pour la laïcité – 2015 (document 9)

Introduction

Rappel du cadrage : la note doit comporter une introduction d'une vingtaine de lignes, qui s'apparente à celle d'une composition ou dissertation (entrée en matière, reformulation du sujet, présentation de la problématique dans son contexte) et doit impérativement comprendre une annonce de plan.

L'égalité femmes-hommes est une préoccupation de plus en plus prégnante dans notre société. Il s'agit de lutter contre des représentations schématiques et globalisantes qui attribuent des caractéristiques supposées « naturelles » aux filles/femmes et aux garçons/hommes.

Il est donc important de rappeler quelques éléments factuels pour mieux comprendre les conséquences de ces stéréotypes sur l'égalité entre les hommes et les femmes (*Intégration de chiffres clés choisis dans le document 2*) :

- Le parcours éducatif des filles et des garçons emprunte une trajectoire différente. Certaines filières sont très sexuées : sport, sciences fondamentales, numérique sont des secteurs très majoritairement masculins, alors que les métiers du « care », les filières littéraires et de sciences humaines sont largement féminines.
- Les inégalités professionnelles sont encore une réalité dans le secteur privé et celui du public, comme en témoignent des inégalités de salaires persistantes (24% d'écart de revenus salarial à compétences et poste équivalents).

C'est pourquoi la recherche de cette égalité est une priorité gouvernementale depuis plusieurs années. Cette priorité est par exemple traduite dans la loi de transformation de la fonction publique avec l'obligation pour les collectivités territoriales de plus de 20 000 habitants de construire et

mettre en œuvre un plan d'action égalité femmes-hommes pour ce qui concerne ses agents municipaux.

Dans quelle mesure le secteur de la petite enfance et l'éducation peut-il être moteur de cette politique communale volontariste pour favoriser l'égalité femmes-hommes?

La présente note apportera dans un premier temps les conditions nécessaires à une politique d'éducation à l'égalité filles-garçons. La seconde partie abordera la mise en place concrète de cette politique, en abordant la mise en réseau des acteurs éducatifs et les leviers juridiques à mobiliser.

Plan détaillé

Rappel du cadrage : le développement est organisé en parties et en sous-parties. Le plan est impérativement matérialisé par des titres comportant des numérotations en début des parties et sous-parties.

I. La commune, un échelon pertinent pour promouvoir une éducation non-sexiste dès la petite enfance

- Définition de l'éducation non-sexiste dans la convention relative aux droits de l'enfant (document 2) : « une éducation visant à développer l'épanouissement de la personnalité de l'enfant dans toute la mesure de ses aptitudes et de potentialités. »
- Agir dès la crèche, lors des temps scolaires (ATSEM), périscolaires et extra-scolaires

A. Valoriser les enfants et les jeunes dans leurs capacités pour lutter contre les stéréotypes (documents 2, 4, 5, 10, 11)

- Selon la neurobiologiste Catherine VIDAL, un enfant naît avec 10% de ses synapses, les autres 90% restent à construire. Dès lors, on comprend toute l'importance de ne pas enfermer les filles ou les garçons dans des stéréotypes relatifs au genre dès la petite enfance (genre = système d'organisation sociale et de différenciation inégalitaire entre le féminin et le masculin).
- Or, les stéréotypes liés au genre sont courants dans le monde de l'éducation, comme le montrent les interventions de certaines associations qui s'appuient sur l'analyse de la pratique des professionnels de la petite enfance (document 2, 4, 5, 10). Un stéréotype est une « idée toute faite », « préconçue », relayée par les différentes sphères de socialisation. Ces stéréotypes ont une influence durable sur les comportements individuels et les rapports sociaux.
- Il s'agit donc ensuite de déconstruire les stéréotypes identifiés. Dès la crèche, il est possible de permettre une libre-circulation entre les jouets, de laisser la possibilité aux enfants d'exprimer leurs envies, sans les orienter.
- La programmation des activités de loisirs peut aussi ouvrir le champ des possibles pour chacun des deux genres. Il existe de nombreux outils pédagogiques comme par exemple la campagne ADOSEN-Prévention santé MGEN « Stéréotypes, Stéréomeufs » qui propose des supports numériques et des activités dont peuvent se saisir les agents municipaux. La programmation peut aussi contenir des temps non mixtes : par exemple, les filles peuvent se voir réserver des ateliers de coding ou de construction de console de jeux, afin de prendre confiance en elles et de limiter l'auto-censure. Cette thématique peut être reprise au moment des étapes d'orientation scolaire, avec des présentations spécifiques des métiers du numérique aux filles et à leurs parents. Les animateurs peuvent ainsi intégrer à leur programmation des matchs d'improvisation théâtrale ou des vidéos-débats, et ce à tout âge (primaire – collège – lycée).

B. De la disposition des jeux en crèche à la cour de récréation : l'environnement spatial des enfants et des jeunes à reconsidérer (document 2 et 9)

- Redéfinir la structuration de l'espace dans les crèches en mélangeant les coins symboliques, dévolus habituellement à la dinette et au garage (document 2 et 11)
- L'aménagement des espaces est également essentiel pour être occupé par tous, filles ou garçons de manière équitable. La géographe du genre Edit Maruéjols a travaillé sur les cours de récréation, démontrant que les filles y sont invisibilisées. Elle explique comment un aménagement imposé et majoritairement répandu - en l'occurrence le positionnement d'un

terrain de football au centre - influence les comportements des filles et des garçons tout en les inscrivant durablement dans des représentations collectives stéréotypées. Les éducateurs et les aménageurs ont un rôle à jouer pour faire évoluer cette situation en proposant par exemple des cours non genrés. C'est le cas de la Ville de Trappes qui a expérimenté l'aménagement d'une cour maternelle novatrice.

- L'environnement des enfants et des jeunes peut traduire le volontarisme de la Ville de promouvoir l'égalité femmes-hommes.

II. La mise en place d'une politique éducative ambitieuse

A) Favoriser la coopération des acteurs de l'éducation en misant sur des actions de sensibilisation et de formation

- Les premiers acteurs de l'éducation des plus jeunes sont les **parents**. Des choix liés à la garde-robe jusqu'à ceux des jouets en passant par celui des activités faites avec la mère ou le père ou en dehors du cadre familial, des parents vont au quotidien à l'encontre des inégalités, et ce dès le plus jeune âge. A contrario, certains parents ont des difficultés à dépasser les stéréotypes de genre, comme par exemple au moment de l'orientation de leurs enfants et la mise en perspective de leur future vie professionnelle.

Dans tous les cas, la **coopération parents-professionnels** - et plus largement entre professionnels de différents corps de métiers et institutions - apparaît comme essentielle. (documents 5, 8 et 12)

- Le regard des sociologues sur les **pratiques professionnelles des équipes** dédiées à l'éducation met en exergue le fait que les professionnels et les praticiens de l'éducation, hommes comme femmes, contribuent, par de multiples mécanismes (utilisation de matériels pédagogiques non neutres, attentes orientées en fonction du sexe de l'enfant, interactions verbales, etc.) et de manière inconsciente, à la reproduction des stéréotypes sexués et des schémas sociaux traditionnels, les éducateurs reproduisent les stéréotypes de sexe, le plus souvent de manière inconsciente (documents 4 et 8). Ils notent notamment le risque d'une mixité de surface si la réunion des filles et des garçons n'est pas pensée. C'est pourquoi le **volet formation** apparaît essentiel pour interroger et faire évoluer les pratiques. Celle-ci doit apporter des connaissances théoriques et pratiques sur la construction des identités sexuées et des stéréotypes de sexes. Ce volet théorique pourra se concrétiser avec une ouverture à une **pédagogie de la mixité**. Par exemple, non seulement les jeux pourront être mis à disposition des filles et des garçons sans distinction, mais en plus les professionnels pourront valoriser leur appropriation : à un petit garçon qui joue à la poupée, le professionnel pourra nommer le futur rôle de père ou de professionnel de la petite enfance ; les filles elles seront encouragées dans toutes les activités motrices.
- Il aussi possible d'agir **au sein même des équipes**. En effet, les stéréotypes de genre pèsent sur les rôles et tâches attribuées aux professionnels de l'éducation : on notera par exemple que la présence des animateurs hommes augmente avec l'âge des enfants ou encore que les femmes prennent davantage en charge la gestion quotidienne des centres de loisirs. Les cadres ont un rôle déterminant à jouer pour faire évoluer ces pratiques, en étant attentifs aux recrutements et en prévenant les comportements sexistes ou encore en prenant pour habitude d'inscrire les réflexions sur l'égalité filles-garçons dans les échanges au sein des équipes (document 8)

B) Du PEDT à la Ville éducatrice : mettre en place une démarche globale et l'inscrire dans un cadre réglementaire

Toutes ces actions doivent figurer dans des outils réglementaires qui permettront d'en mesurer les effets. Une évaluation sera en effet indispensable à mener pour s'assurer de la bonne réalisation des projets, d'adapter au besoin les actions, tout en mesurant les premiers effets.

- La mobilisation du Projet éducatif de territoire permettra d'inscrire durablement cet objectif d'égalité dans une coopération avec l'ensemble des acteurs locaux et éducatifs. Les possibilités d'actions à co-construire sont nombreuses. Exemple d'actions : formation des agents d'animation ; mise en place de soirées éducatives pour sensibiliser les parents (document 7)

- Mobilisation du plan d'action égalité hommes-femmes (document 11) : obligation de l'article 1 de la loi du 4 août 2014 ; mise en œuvre d'une approche intégrée de l'égalité femme/homme. Un des objectifs peut être de sensibiliser, d'informer et d'accompagner le public jeune et les familles, comme c'est le cas du plan d'action de Courbevoie.

- Adhésion au réseau ville éducatrice (document 7). L'objectif de ce réseau est d'offrir aux plus jeunes l'opportunité d'avoir des enseignements permanents, d'échanger, de partager avec les éducateurs, les animateurs, etc. Ce réseau permet une mise en relation des élus locaux, source d'innovation, de mutualisation des bonnes pratiques et de visibilité aux yeux des autres collectivités et du public.

Tous ces outils peuvent être articulés pour réussir une politique éducative à la hauteur de l'ambition de la municipalité.

Conclusion

Rappel du cadrage : la conclusion est facultative. Elle peut toutefois utilement souligner l'essentiel, sans jamais valoriser des informations oubliées dans le développement.

Une des possibilités est d'intégrer à terme une approche par le genre des politiques publiques, appelée Gender Mainstreaming, qui a pour but de considérer le genre dans toutes les étapes de mise en place d'une politique publique (approche transversale) (document 6). On peut supposer que cette approche permette d'apporter plus de résultats que la simple égalité des droits (qui n'est pas synonyme d'égalité dans les faits), ou de l'égalité des chances, considérée comme discriminatoire à certains égards et n'apportant pas de changements structurels de la société.